

En deux mots, voici l'histoire :

Une Sœur de la Providence d'Arras, demeurant à l'orphelinat de Fruges, était atteinte d'une carie des deux pieds avec écoulement des plus fétides et enflure énorme. Dans sa désolation, elle eut recours à Jeanne d'Arc. La céleste libératrice de la France voulut bien aussi se faire la libératrice d'une pauvre religieuse. A la suite d'une neuvaine faite à la Vénérable, le mal disparut si complètement qu'on n'apercevait même plus la place de la plaie.

Une guérison aussi radicale et aussi subite ne pouvait, on le comprend, passer inaperçue aux yeux du promoteur de la cause de Jeanne d'Arc.

Un tribunal a donc été constitué pour informer sur le fait en question. Ses travaux n'ont pas duré moins de trois semaines. Les pièces du procès sont parties il y a quelques jours pour Rome, et on dit qu'après en avoir pris connaissance, le Pape se serait écrié : « Mais c'est là vraiment un miracle de premier ordre ! Encore deux semblables, et la Vénérable de l'an dernier pourra être déclarée Bienheureuse. »

Je tiens ce fait et ces détails d'une source absolument sûre. Vous pouvez, si vous le jugez bon, le porter à la connaissance des lecteurs de votre excellente petite revue diocésaine : ils ne pourront qu'augmenter leur confiance dans l'intercession de la sainte et héroïque Pucelle.

Chronique

ORDINATION. — Dimanche dernier, le 13 du courant, dans son église cathédrale, Mgr l'archevêque a conféré l'ordre sacré de la prêtrise à M. l'abbé A. Desjardins, du diocèse de Montréal.

Nominations. — Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé J. A. Bélanger, vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

M. l'abbé N. Morin, vicaire au Mile-End.